

378. Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes autres que les chemins de fer Nationaux du Canada;

421. Paiement du déficit résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Île du Prince-Edouard, au cours de l'année civile 1945.

Et que soit annulée la résolution adoptée par la Chambre le 7 septembre 1945 tendant à renvoyer au comité des subsides les crédits n^{os} 377, 378 et 421.

L'hon. M. STIRLING: Monsieur l'Orateur, puis-je demander si cette motion n'exige pas un avis?

L'hon. M. CHEVRIER: Il s'agit de la motion ordinaire qui fait suite à l'établissement du comité de la navigation étatisée; elle est généralement présentée un jour ou deux après la formation du comité.

L'hon. M. STIRLING: Mais n'exige-t-elle pas un avis?

M. l'ORATEUR: Oui.

L'hon. M. MACKENZIE: Elle ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime.

(La motion est adoptée.)

QUESTION DE PRIVILÈGE—M. CHURCH
COMITÉ DES CHEMINS DE FER ET DU TRANSPORT
MARITIME—ALLUSION À UN COMPTE RENDU
DES DÉBATS DU 16 OCTOBRE, PUBLIÉ PAR UN
JOURNAL

M. T. L. CHURCH (Broadview): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je signale à Votre Honneur et à la Chambre un communiqué diffamatoire de la *Presse canadienne* en date du 16 octobre, paru dans le *Globe and Mail* de ce matin. Ce communiqué ne cite qu'une ligne des quelque neuf paragraphes de mes remarques, et je n'ai pas même prononcé les paroles qu'il m'attribue. Je condamnais la méthode de révision du programme ferroviaire. Le communiqué mentionne que je me suis opposé à l'institution du comité des chemins de fer de l'Etat. Cela n'est pas exact. Quand fut présentée la motion visant la création de ce comité, je savais que la motion était débattable, mais dès que je pris la parole sur cette motion mes observations furent déclarées irrégulières. L'honorable député de Peel (M. Graydon) a toujours été un sincère partisan des employés de chemins de fer et de leur travail, et je suis sûr que l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) veut se montrer équitable. Ils remarqueront que le 11 septembre, je pris la parole en cette enceinte et, le premier durant la présente session, je rendis hommage aux employés du transport au Canada, ainsi qu'on peut le relever dans le hansard; voici ce que je disais:

[L'hon. M. Chevrier.]

Je désire rendre hommage aux employés du transport au Canada, qu'ils servent sur terre, sur mer ou dans l'air. Je parlais l'autre jour à un chef de train qui me dit qu'il travaille 18 heures par jour sans répit. Ces employés ont magnifiquement contribué à l'effort de guerre, et devraient être pleinement récompensés pour la tâche qu'ils ont si bien remplie.

J'ai toujours défendu à la Chambre, l'étatisation des chemins de fer exploités du point de vue commercial et non politique; je rappellerai à l'honorable député de Rosetown-Biggart que je n'ai jamais critiqué, comme le prétend l'article, les chemins de fer Nationaux du Canada. Il est assez équitable pour l'avouer, je pense. Je passe pour avoir constamment défendu en cette enceinte les cheminots, et avoir dit que le réseau était exploité sans ingérence politique au point de vue commercial. Je ne vise qu'à établir les faits. J'ai dit de plus que la motion était sujette au droit du comité des crédits en ce qui concerne l'octroi de deniers publics. Je soutiens qu'il nous faut une certaine protection contre certains journaux, parce que, d'après notre Règlement, un libelle contre un honorable député équivaut à un libelle contre toute la Chambre dont il est membre. Je proteste énergiquement contre ce faux compte rendu des paroles que j'ai prononcées en cette enceinte.

M. M. J. COLDWELL (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, puis-je me permettre une observation? Je n'avais pas l'intention de critiquer les paroles de l'honorable député de Broadview (M. Church). Je tenais tout simplement à exprimer l'avis que nous ne devrions pas permettre à la politique de s'immiscer dans ces organismes d'Etat.

IMPÔTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES RAPPORTS DE COMMISSIONS ROYALES

A l'appel des motions.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pendant que nous en sommes à l'appel des motions, je demanderais à la Chambre la permission de poser une question au ministre suppléant des Finances. Je pourrais la poser à l'appel de l'ordre du jour, mais il se peut que cette occasion ne se présente pas, étant donné que la séance est réservée aux simples députés. Je crois que la question est assez importante pour me justifier de la poser maintenant. Elle porte sur le dépôt de deux rapports auxquels le ministre des Finances (M. Ilsley) a fait allusion dans son exposé budgétaire et qu'il a également mentionnés en réponse à une question de l'honorable représentant de Queens (M. McLure). Il s'agit des rapports de la Commission royale sur la taxation des coopé-